



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHÈVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2009/2012 ASSEMBLEE PLENIERE DU 15 NOVEMBRE 2010 PROCES-VERBAL

Lieu : Aula du cycle d'orientation du Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG : François Corthay, *président*
Manuel Coquoz, *vice-président*
Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Catherine Dumoulin

ORDRE DU JOUR

1. Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2010
3. Planification financière 2011/2014 - présentation
4. Projet "parkings et circulation" Verbier / Place Curala : directive d'utilisation des parkings - décision
5. Vidéosurveillance à Verbier : avenant au règlement communal de police - décision
6. Crédits complémentaires divers – décisions
 - 6.1 Acquisition des parcelles no 15314 et 15328 à Verbier
 - 6.2 Eaux / Energies : avant-projet turbinage torrents de Verbier
7. Divers

PROCES-VERBAL

Afin de respecter la coutume et sur proposition du président du CG, c'est le vice-président du CG, M. Manuel Coquoz, qui préside cette séance. Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Le Conseil général siège dans une nouvelle configuration politique puisque depuis le 23 octobre 2010, le parti radical et le parti libéral ont fusionné pour former le Parti Libéral-Radical de Bagnes avec 17 représentants au CG.

M. Manuel Coquoz annonce l'élection de M. Boris Augsburgers de Verbier, élu PLR, suite au retrait de M. Samuel Allaman.

L'assemblée a été convoquée le 27 octobre 2010, conformément à l'art. 4 du règlement du CG. L'assemblée accepte l'ordre du jour proposé.

1. Contrôle des présences

L'appel des présences est fait par le secrétaire, M. Nicolas Jost : 37 conseillers sont présents, 6 excusés et 2 absents. Deux scrutateurs sont nommés : MM Félicien Bircher et Norbert Fellay.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2010

Le secrétaire du CG rappelle les éléments essentiels de ce pv. Aucune remarque n'est soulevée. Il est considéré comme accepté.

3. Planification financière 2011/2014 - présentation

L'art. 79 de la loi sur les communes indique que le conseil communal établit une planification financière pour une durée de 4 ans au moins et que celle-ci est portée à la connaissance du conseil général. La planification financière donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses de fonctionnement, des investissements et de l'évolution de la fortune et de l'endettement.

C'est le conseiller communal M. Stéphane Luisier en charge du dicastère des finances qui présente la planification financière pour les années 2011/2015 et 2016/2020. Cette planification a été travaillée depuis août 2010, en collaboration avec tous les chefs de service. Elle permettra de donner une ligne directrice à la Commune quant aux investissements et à la dette.

M. Luisier tient tout d'abord à rassurer le CG et précise que tant la commission des finances, que le CC, ne vont pas mettre en péril les finances de la Commune malgré un budget 2011 d'investissement qui se monte à 52 millions bruts.

Avant de passer à la présentation de la planification, M. Luisier informe des changements intervenus dans les services financiers de la Commune et des SIB. Une nouvelle équipe a été engagée au service financier des SIB pour remplacer les trois personnes démissionnaires. C'est M. Florian Perraudin qui prend la responsabilité du service; il sera secondé par Mmes Jacquemin et Jayet.

Pour répondre à la motion du CG déposée en juin 2010, l'administration communale a mis au concours un nouveau poste de chef du service "finances et controlling" pour les SIB et la commune. Le CC procédera à sa nomination avant la fin de l'année 2010. Le poste de chef de service des finances communales sera toujours assumé par M. Gaston Besse. Ce dernier a accepté de prendre en charge le travail relatif à la mise en place du système de contrôle interne avant de prendre une retraite bien méritée. M. Luisier précise aussi que le chef du service des contributions, M. Jean Maret, prendra sa retraite au printemps 2012. Le CC a désigné M. Alexandre Gordio, collaborateur actuel au service des contributions pour lui succéder.

Après ces brèves informations sur le service, M. Luisier passe à la présentation de la planification financière.

L'augmentation pour 2011 de l'indexation à 170 % proposée par le CC engendrera une baisse d'impôt pour le contribuable bagnard d'environ Fr. 410'000.—, Fr. 450'000.— au total. De ce fait, la commune de Bagnes deviendra la plus attractive des communes valaisannes avec les impôts les plus bas. Ce fait devrait sûrement amener quelques contribuables supplémentaires.

A ce jour, la Commune a des disponibilités cash pour Fr. 47'246'000.— et un potentiel de Fr. 73'000'000.—. Elle n'a par contre aucune dette bancaire.

Le chef du service des contributions, M. Jean Maret, apporte quelques explications quant aux recettes fiscales.

M. Luisier passe ensuite en revue le tableau de planification des investissements lourds auxquels la commune devra faire face par rapport aux projets déjà en place aujourd'hui. Le montant total des investissements bruts prévus pour 2011/2015 est de l'ordre de Fr. 282'602'200.—. Les recettes de subventions relatives à ces investissements sont de l'ordre de Fr. 48'045'000.— portant ainsi le montant des investissements nets pour la période 2011/2015 à Fr. 234'557'200.—.

Pour les années 2016 à 2020 des investissements pour Fr. 91'500'000.00 ont déjà été planifiés.

Ces investissements entraînent des charges et des revenus induits qui ont été estimés sans les charges financières et les amortissements.

Pour autant que ce tableau d'investissements soit suivi, la commune devra faire face à une insuffisance de financement probablement dès 2014, mais sûrement au-delà suivant l'avancement des projets.

En conclusion, la planification financière présentée est un document de travail permettant de fixer des objectifs. Tous les investissements prévus pourront se faire de manière optimale sans mise en péril de la situation financière de la Commune.

M. Stéphane Luisier présente ensuite le tableau de l'évolution des transactions immobilières à Bagnes. Malgré la crise financière, la courbe du nombre de transactions remonte. Le montant des transactions immobilières pour 2010 est de Fr. 456'000'000.—.

M. Manuel Coquoz remercie Stéphane Luisier, la commission des finances ainsi que l'administration pour la présentation de cette planification.

Le président M. Christophe Dumoulin insiste sur le fait que la Commune de Bagnes est capable de réaliser les investissements prévus dans la planification financière durant les 5 prochaines années sans avoir besoin de modifier les paramètres fiscaux en vigueur.

4. Projet "parkings et circulation" Verbier / Place Curala : directive d'utilisation des parkings - décision

Lors du plénum du 9 septembre dernier, le CG avait alloué les crédits nécessaires pour financer l'équipement des parkings de Verbier ainsi que l'aménagement de places de parc dans le secteur Curala-Probé.

Le CG avait également pris connaissance de la directive d'utilisation de ces différents parkings établie par le CC. Il l'avait largement refusée et avait demandé au CC de retravailler le dossier de façon à établir une directive définitive concernant la tarification de ces parkings avant la saison d'hiver.

Cette directive a été soumise au CC et avalisée en séance du 2 novembre 2010.

M. le conseiller communal Daniel Philippin précise que le parking des Esserts ou parking du Hameau ne pourra être utilisé, aucun arrangement n'ayant été trouvé avec le propriétaire, M. Dorsaz.

L'homologation de la signalisation est en cours. Un dépliant avec toutes les informations nécessaires, horaire des bus, carte, informations parkings, etc, sortira début décembre en 15'000 exemplaires. Toutes ces informations seront également diffusées par voie électronique et sur différents sites Internet.

La directive d'utilisation des parkings a été transmise aux membres du CG pour analyse. La commission de gestion suggère d'instaurer un tarif réduit de Fr. 2.—/heure pour le parking de l'Ermitage de 19 h à 4 h, celui-ci étant utilisé principalement par la clientèle des restaurants et des bars avoisinants.

Le conseiller général Dominique Zuchuat estime la tarification de Fr. 2.— de nuit relativement chère et pense que la gratuité de 19 h à 4 h est préférable.

M. Manuel Coquoz demande au CC de prendre note de cette remarque et d'en tenir compte au mieux dans l'application de la directive, le CC étant compétent pour sa mise en œuvre et son adaptation.

4.1 Rapport de la commission "sécurité-police" par son président Manuel Coquoz

La commission salue le fait que cette problématique ait fait l'objet d'une attention particulière en vue d'améliorer la situation du stationnement durant la saison d'hiver.

La commission appuie la proposition d'appliquer un tarif préférentiel dit "de soirée" sur le parking de l'Ermitage afin de tenir compte de l'utilisation de ce parking par les personnes fréquentant les établissements publics de la station.

La commission est consciente que la gestion des parkings restera difficile tant que les surfaces à disposition ne seront pas dimensionnées aux besoins. Elle fait confiance au CC pour l'application de sa directive et propose d'approuver le document proposé.

4.2 A la question : **Acceptez-vous la directive concernant les parkings de Verbier et du Châble ?**

Le CG accepte à l'unanimité.

5. Vidéosurveillance à Verbier : avenant au règlement communal de police - décision

Lors du plénum du 9 septembre dernier, la CG a alloué les crédits relatifs à l'achat du matériel nécessaire pour équiper de caméras de surveillance un premier secteur à Verbier. Le CG a également demandé au CC de revoir le règlement qui accompagne la mise en service de ce système de surveillance en tenant compte des éléments suivants : le règlement doit préciser si la surveillance est faite en mode "actif" et il doit désigner les personnes ayant accès à ces enregistrements.

En séance du 2 novembre 2010, le CC a avalisé l'avenant au règlement de police.

M. le conseiller Daniel Philippin a effectué des recherches quant au délai de conservation des enregistrements. Dans un message du Conseil d'Etat du Canton du Valais au Grand Conseil, il est précisé que la durée de conservation des enregistrements constitue un élément essentiel de la vidéosurveillance et devrait se situer entre 72 h et 100 h. Se basant sur les éléments de ses recherches, M. le conseiller Philippin demande au CG d'approuver la proposition de stocker les données durant une semaine au maximum. Il précise en outre que le nouveau code de procédure pénal qui sera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2011 prévoit que les moyens de preuve, dont font partie les images de vidéosurveillance, doivent être présentées au juge dans les 24 heures.

L'autre point soulevé par le CG concernant la désignation spécifique des personnes autorisées à visionner les images est précisé non pas dans l'avenant mais dans les statuts sous l'article 30 : ce sont : le commandant, le chef de poste et son adjoint. La version finale de ces statuts sera approuvée lors du CC le 23 novembre prochain.

Le travail d'installation des vidéos a été adjugé à l'entreprise TSA. M. Philippin regrette de ne pas avoir pu attribuer le travail à une entreprise bagnarde, le CC ayant dû appliquer la loi sur les marchés publics. Les six caméras de la place centrale ainsi que les caméras pour les entrées des parkings seront opérationnelles pour le 31 décembre 2010. Les autres suivront.

5.1 Rapport de la commission "sécurité-police" par son président Manuel Coquoz

La commission considère que les dispositions arrêtées assurent que ces données ne seront pas utilisées en mode de surveillance "active" et que la liste des personnes ayant accès aux enregistrements est clairement définie.

Les avis sont par contre partagés concernant la durée de conservation des enregistrements. Finalement, la commission à la majorité, propose d'approuver l'avenant au règlement de police présenté.

5.2 A la question : **Acceptez-vous la directive concernant l'avenant au règlement de police réglant l'utilisation des enregistrements des caméras de vidéosurveillance ?**

Le CG accepte à l'unanimité.

6. Crédits complémentaires divers – décisions

6.1 Acquisition des parcelles no 15314 et 15328 à Verbier de 1615 m² pour un montant de Fr. 1'650'000.—

M. le conseiller Eric Fumeaux précise que ces parcelles se situent dans la région de la Comba, sous l'école de Verbier-village. Elles sont attenantes aux parcelles communales Le CC avait validé un plan d'aménagement détaillé de cette zone. L'enjeu de ce PAD consiste en la réalisation d'un habitat ou villa individuel et structuré de manière optimale. Les accès et cheminements sont prévus de manière à maximiser l'utilisation de ce terrain. Ces parcelles se situent dans leur totalité en zone en bâtir et le prix négocié est de Fr. 1'000.—/m².

La commission "Aménagement du territoire" par son président M. Bertrand Vaudan estime cet investissement intéressant et stratégique et propose au CG d'accepter ce crédit.

La commission de gestion donne également un préavis positif.

A la question : **Acceptez-vous le crédit complémentaire concernant l'acquisition des parcelles no 15314 et 15328 à Verbier de 1615 m² pour un montant de Fr. 1'650'000.— ?**

Le CG accepte à l'unanimité.

6.2 Eaux / Energies : avant-projet turbinage torrents de Verbier - crédit de Fr. 100'000.—

Le président, M. Christophe Dumoulin informe que pour réaliser cet avant-projet, il est nécessaire d'avoir les données relatives au débit des torrents de Verbier pour les mois d'hiver durant lesquels le débit est faible, d'où l'urgence du crédit. Ces données viendront compléter d'autres études déjà réalisées, principalement durant les bonnes saisons, sur les débits des torrents.

Ce crédit servira à financer une étude pour déterminer les débits et permettre la création de micro-centrales de turbinage dans les torrents, probablement portées au budget d'investissement 2012.

Ce crédit se compose de deux parties : la première concerne la location et la mise en place des équipements pour la collecte et le traitement des données et la deuxième partie le positionnement exact de la prise en eau.

A la question : **Acceptez-vous le crédit complémentaire concernant l'avant-projet de turbinage des torrents de Verbier pour un montant de Fr. 100'000.— ?**

Le CG accepte à l'unanimité.

7. Divers

7.1 Présentation de l'état d'avancement des dossiers des parkings de Verbier

Le conseiller communal Eric Fumeaux présente l'avancement des dossiers des trois parkings : Marais Verts, Ermitage et Catogne.

Le parking des Marais Verts comprendra 211 places réparties sur cinq étages. Il comprendra également une galette commerciale. L'accès à ce parking a été conçu de manière à permettre un alignement conséquent de voitures sans entraver la circulation sur la route des Creux. La circulation intérieure est prévue unidirectionnelle. Le coût global du parking est estimé à Fr. 18'100'000.— et le prix de la place à Fr. 78'000.—. La durée des travaux sera de deux ans et demi. Le projet prévu sur la parcelle privée située derrière est totalement indépendant du parking.

Le parking de l'Ermitage comprendra 382 places réparties sur trois niveaux. Le coût global du parking est estimé à Fr. 22'000'000.— et le prix de la place à Fr. 56'000.—. La durée des travaux s'étalera sur 15 mois. Le toit du parking se situe au niveau de la route. L'entrée du parking se situe dans le secteur du restaurant Chez Martin. La possibilité à long terme d'accéder au parking par les terrains Besson est maintenue, en fonction du cahier des charges de cette parcelle. Deux sorties sont possibles, l'une sur la route de Verbier et l'autre sur le chemin des Vernes. Le toit de ce parking est libre pour l'instant mais la possibilité de bâtir a été gardée sur la partie arrière du parking pour la maison du tourisme ou autres surfaces commerciales.

Le parking du Catogne comprendra 227 places réparties sur 3 niveaux. Le coût global du parking est estimé à Fr. 17'500'000.— et le prix de la place à Fr. 77'000.—. La circulation devant le parking sur la route de Verbier sera revue avec îlot central et place d'arrêt de bus. La commission a tenu compte de la demande la population de créer un passage sous voie qui figure sur les plans. Il reste néanmoins à déterminer la faisabilité de ce passage. L'affectation de la zone de surface extérieure du parking n'est pas en zone à bâtir. Par contre, elle pourrait être parquée.

Les études de ces trois parkings sont réalisées sous la forme technique. Une présentation publique des dossiers aura lieu le 1^{er} décembre 2010. La publication dans le BO se fera le 3 décembre 2010. La commission mettra tout en œuvre pour qu'au moins un des trois parkings puissent démarrer rapidement.

M. Vincent Michellod demande s'il sera possible d'avoir des places privées dans ces différents parkings. Pour l'instant la commission ne s'est pas vraiment penchée sur cette question mais reste ouverte. Elle souhaite cependant avoir une utilisation "active" de ces parkings.

- 7.2** M. le conseiller Vincent Michellod s'inquiète du retrait des containers sur la place centrale et la rue de Médran.
- 7.3** M. le conseiller Norbert Fellay demande des renseignements sur les places de parc créées entre "Les Touristes" et la chapelle de Verbier-Village.
M. Willy Fellay précise que ces places sont privées et utilisées par les travaux publics pour stocker la neige l'hiver.
M. François Corthay trouve de très mauvais goût la création de ces places car les véhicules parqués devant la chapelle interfèrent à la beauté de la chapelle et du site.
- 7.4** M. le conseiller Jacques Bertuchoz souhaite des informations sur le dossier de la route de contournement de Vilette et Cotterg.
M. le conseiller Jean-Daniel Gay-des-Combes précise que toutes les variantes demandées sont à disposition et seront analysées par le CC. Avant de se prononcer, le CC recevra l'association "Pro galerie" lors de sa séance du 30 novembre 2010 pour présentation des variantes et discussion. L'Etat attend la position du CC pour la suite du dossier et de la procédure. Le classement de ce tronçon de route constitue un autre élément important et déterminant de ce dossier puisque dans ce cas-là, le 75% de l'investissement serait pris en charge par la Confédération. M. Jacques Melly, chef du département des transports de l'Etat du Valais, a informé la Commune que le classement des routes nationales interviendrait dans les six mois. La procédure suit son cours indépendamment de la décision de classement.
- 7.5** Le président du CG demande une nouvelle fois aux conseillers communaux et chefs de service de bien vouloir transmettre rapidement les dossiers accompagnant leur budget 2011 pour que les conseillers généraux puissent travailler pour le prochain plénum du 13 décembre 2010.
- 7.6** M. le conseiller Vincent Michellod déplore l'attitude de la police municipale qui s'est déjà attelée, le premier week-end de ski, à mettre des amendes aux hôtes de Verbier. La saison de ski vient de débuter et la communication et l'information sur la fermeture du parking de Médran n'est pas encore

vraiment en place. M. le conseiller Daniel Philippin prend acte de ce "dérapage" et prendra les dispositions nécessaires pour améliorer les interventions de la police.

7.7 Mme Mélanie Mento demande que les documents mis sur Extranet ne soient pas trop lourds et puissent être téléchargés aisément.

M. Manuel Coquoz passe en revue le calendrier des séances de commission avant le prochain plénum.

Les membres du CG n'ont reçu à ce jour aucun dossier sur certains gros projets mis au budget 2011. Le bureau a ainsi demandé au président de la Commune de mettre sur pied une séance d'information et de présentation pour pallier à ce manque de communication tout à fait inacceptable. Cette séance aura lieu le jeudi 25 novembre 2010. L'ordre du jour définitif sera transmis dans les jours qui viennent.

Clôture de la séance à 22 h 00.

La secrétaire
Catherine Dumoulin

Pour le Conseil Général
François Corthay Nicolas Jost
Président du CG Secrétaire du CG